

# Règlement Officiel du Semi des Beaux Jours – Compiègne 2026

## Article 1 – Présentation

Le **Semi des Beaux Jours** est une épreuve pédestre sur route d'une distance de **21,1 km**, organisée par l'**Association du Semi des Beaux Jours**.

L'événement se déroulera le **jeudi 14 mai 2026 à Compiègne (60200)**.

L'épreuve est ouverte à tous, **amateurs comme coureurs confirmés**, licenciés ou non, à partir de **18 ans révolus le jour de la course**.

---

## Article 2 – Parcours

Le parcours mesure **21,1 kilomètres**, conforme à la distance officielle du semi-marathon.

Il emprunte les rues et voies de la ville de Compiègne et de ses environs.

Le parcours sera **entièrement balisé et sécurisé** par des signaleurs et services de police municipale.

Des **postes de ravitaillement** seront disposés à intervalles réguliers, conformément à la réglementation en vigueur (environ tous les 10 km).

---

## Article 3 – Horaires et Barrières Horaires

- **Départ** : 9h00 (lieu exact communiqué ultérieurement).
  - **Barrière horaire totale** : 3h après le départ.
  - **Passage obligatoire au 15<sup>e</sup> km en 2h maximum**.  
Tout coureur dépassant ces limites de temps sera mis **hors course** pour des raisons de sécurité et de logistique.
- 

## Article 4 – Inscriptions

Les inscriptions se feront en ligne (via la plateforme Adeorun).  
Le nombre de participants est **limité à 500 coureurs** (minimum visé : 300).  
L'inscription ne sera considérée comme définitive qu'après paiement complet des droits d'engagement et validation du dossier (certificat médical, licence, PPS).

---

## Article 5 – Certificat médical / Licence / PPS

Conformément à la réglementation de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) :

- Les coureurs **non licenciés** devront fournir un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la course, ou un PPS, Parcours de Prévention Santé valide (datant de moins de 3 mois).
- Les **licenciés FFA** devront présenter leur licence en cours de validité.

Aucun dossard ne sera remis sans présentation de ce document.

---

## Article 6 – Dossards et Chronométrage

Le chronométrage sera **officiel**, réalisé à l'aide d'une **puce électronique** intégrée au dossard. Le dossard est **personnel et non cessible**. Il doit être porté **visiblement sur la poitrine** pendant toute la course.

---

## Article 7 – Classements et Récompenses

Des **classements individuels** seront établis pour :

- Les **3 premiers hommes** et **3 premières femmes** au scratch.
- Éventuellement des **catégories d'âge** selon la participation.

Tout manquement en respect du règlement entraînera une disqualification

---

## Article 8 – Sécurité et Assistance

La sécurité sera assurée par la **police municipale**, les **signaleurs bénévoles**, et une **équipe médicale** (ambulance, secouristes).

Tout coureur se doit de **respecter les consignes des organisateurs et des signaleurs**.

Le port d'écouteurs est **déconseillé** pour des raisons de sécurité.

---

## Article 9 – Assurance

L'organisation est couverte par une **assurance responsabilité civile**.

Les coureurs participent sous leur propre responsabilité et doivent être assurés personnellement contre les risques d'accidents.

---

## Article 10 – Environnement

Le Semi des Beaux Jours s'engage pour une course **écoresponsable**.

Tout abandon de déchet hors des zones prévues entraînera **la disqualification** du coureur.

---

## Article 11 – Droit à l'image

En s'inscrivant, chaque participant autorise expressément les organisateurs à **utiliser son image** (photo, vidéo) dans le cadre de la promotion de l'événement, sans contrepartie financière.

---

## Article 12 – Annulation

En cas de force majeure, de conditions météorologiques extrêmes ou de décisions administratives interdisant la tenue de la course, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'épreuve.

Les modalités de remboursement ou de report seront précisées.

---

## Article 13 – Acceptation du règlement

Toute inscription au **Semi des Beaux Jours** implique l'**acceptation pleine et entière du présent règlement.**